Quelques informations utiles pour le bon fonctionnement de l'école à la rentrée 2026

Les horaires de l'école

8h30 / 11h35 le matin 13h30 / 16h25 l'après-midi

Les enfants sont accueillis à l'école, le matin à partir de **8h20**, l'après-midi à partir de **13h20**. Pour les sorties, les enfants seront remis aux parents ou aux personnes désignées sur la feuille remplie en début d'année.

Merci de respecter les horaires.

Pensez à nous signaler tout changement de numéro de téléphone et adresse mail.

L'obligation scolaire

Dans le cadre de la loi pour une école de la confiance, la **scolarisation des enfants dès l'âge de 3 ans est obligatoire.** Cette mesure renforce le rôle de l'école maternelle qui contribue au développement affectif et à la réussite scolaire de tous.

Les absences

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les parents ou les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître à la directrice de l'école les motifs de cette absence (maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, empêchement résultant d'un événement ou d'une contrainte familiale).

En cas d'absences répétées non justifiées, la directrice d'école applique avec vigilance les dispositions de l'article L. 131-8 du code de l'éducation.

À compter de quatre demi-journées d'absences sans motif légitime, ni excuses valables durant le mois, et après échange avec la famille, le directrice d'école saisit la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Saône.

La sieste

L'école est obligatoire le matin et l'après-midi. Au regard du rythme et du besoin de sommeil des élèves de petite section, un aménagement du temps de présence est possible.

Si votre enfant a besoin d'un objet pour s'endormir, pensez à le lui donner.

Remarque : l'obligation scolaire ne s'applique pas aux enfants de 2 ans. Toutefois, l'inscription et la scolarisation en toute petite section à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation régulière, ceci dans l'intérêt de l'enfant.

L'assurance scolaire

Une attestation d'assurance est à fournir **(garantie de responsabilité civile et garantie individuelle accidents corporels)**.

La sécurité

Merci de ne pas vous garer sur les trottoirs, ni sur les passage-piétons (même pour 2 minutes).

L'accès piéton à l'école se fait par le portail rue des fleurs.

Pendant les heures scolaires, il faut utiliser la sonnerie pour demander à entrer dans la cour de l'école.

Les transports scolaires

Un service de bus est prévu pour les élèves de Coulevon, Comberjon et Villeparois. Les horaires sont affichés dans les villages concernés. Merci de nous signaler tout changement par écrit.

Le matériel à avoir

Un rechange complet.

Des mouchoirs en papier pour la classe.

Des lingettes hypoallergéniques.

Une paire de chaussons (sans lacets) marqués au nom de l'enfant pouvant être utilisés en sport. Evitez les claquettes.

La coopérative scolaire

Les diverses sorties pédagogiques culturelles, sportives proposées dans chaque classe tout au long de l'année sont gratuites pour les élèves (tous les enfants y participent).

Elles sont financées par la coopérative scolaire de l'école qui organise des manifestations (vente de pâtisseries, vente de photos…)

Pour financer la coopérative scolaire une participation est demandée :

- 15 € pour un enfant scolarisé à l'école maternelle,
- 22 € pour 2 ou 3 enfants scolarisés.

La santé

Merci de nous signaler tout problème médical.

En raison d'allergies alimentaires, merci de ne pas donner de friandises, ni de goûter à votre enfant.

En cas de symptômes ou de sensation de fièvre, veillez à prendre la température de votre enfant. Si elle est supérieure à 38°C, votre enfant doit rester à la maison.

Les entretiens avec les enseignants

Si vous désirez parler de votre enfant à son enseignant.e, merci de prendre rendez-vous.

Une réunion de parents aura lieu dans chaque classe fin septembre

Ce temps d'échange vous permettra d'être informé sur les contenus des enseignements de chaque section, sur le déroulement d'une journée de classe, sur la vie de la classe et celle de l'école.

Vous aurez la possibilité de poser des questions.

Une réunion de tous les parents d'élèves de l'école avec la directrice est prévue le :

lundi 14 septembre à 17h00

Nous parlerons de manière générale de la vie à l'école.

Vous serez également informés sur les élections des représentants des parents. d'élèves - elles auront lieu le vendredi 09 octobre 2026 - et du rôle des parents d'élèves.